

# Réunion du 24 janvier 2014 autour des masters MEEF organisée par la Société Mathématique de France

*Universités représentées par leur responsable du master MEEF, mention PLC, parcours Mathématiques (ou son représentant)*

*Aix-Marseille – Amiens – Avignon – Besançon – Bordeaux – Caen – Limoges – Lorraine – Lyon 1 – Nice – Orléans – Paris 6 – Paris 7 – Paris 11 – Paris Est-Créteil – Paris 13 – Poitiers – Reims – Rouen – Strasbourg – Tours – Valenciennes*

*Il s'agit d'un simple compte-rendu, le texte a été mis en forme par Jean-Pierre BOREL, Vice-président en charge des questions d'enseignement*

En introduction, un point est fait à la fois sur la situation et sur les activités et interventions de la SMF sur ce dossier depuis un an. C'est un dossier qui est très important pour la SMF.

Il faut noter la mise en place récente du comité de suivi des ESPE. Le ministère n'a pas souhaité intégrer des représentants universitaires des grandes disciplines au niveau universitaire. On y trouve des personnes issues des tutelles, de l'inspection, des ESPE, d'organisations syndicales et quelques universitaires « intuitu personæ ». Bref, assez peu du terrain.

La SMF a pris acte de cette situation, pas forcément de nature à permettre une vraie analyse. Elle souhaite avoir la possibilité d'être entendue par ce comité et d'y présenter les principales interrogations de notre communauté. Cela ne semble pas être à l'ordre du jour immédiat. Parmi les soucis discutés lors des deux premières réunions de ce comité figure la question du travail ensemble entre les divers intervenants dans les masters MEEF (Facultés – ESPE – inspection – enseignants des écoles collèges et lycées). Cela concerne notamment l'articulation discipline / didactique.

La discussion s'organise en sept sujets :

- ✚ les « reçus-collés » en M1 et au concours ;
- ✚ les volumes horaires ;
- ✚ l'articulation entre discipline et aspects didactiques ;
- ✚ la question de la licence « avant le master MEEF » ;
- ✚ les EAP, point de situation ;
- ✚ les jurys de master ;
- ✚ la formation continue.

## **1 - Les « reçus-collés » en M1 et au concours**

C'est un sujet de préoccupation pour beaucoup. Normalement, les masters MEEF devaient proposer un parcours M2 pour ces étudiants, afin de les conduire vers d'autres métiers. En pratique, cela n'a pas été fait dans beaucoup d'endroits, et d'autre part les étudiants ne sont pas demandeurs, la plupart souhaitant devenir enseignant et se présenter à nouveau au CAPES. Historiquement, les « prépas CAPES » permettaient une inscription sans limite. L'arrivée des masters a changé les choses, le « redoublement » dans un parcours de M1 déjà validé étant a priori interdit. Beaucoup de responsables ont trouvé la solution du DU<sup>1</sup>, voire d'AEU<sup>2</sup>, et obtenant que les droits d'inscriptions y soient limités au niveau de ceux d'un master. Aujourd'hui cette solution commence à atteindre ses limites, avec les contraintes financières qui pèsent sur les universités qui ne souhaitent pas la pérenniser.

De nombreux participants à la réunion insistent sur le fait qu'il est illusoire d'imaginer d'autres débouchés en grand nombre à ces masters MEEF, que la très grande majorité des étudiants s'y inscrivent pour obtenir le CAPES et qu'il faut demander au ministère de mettre en œuvre un mécanisme qui offre aux étudiants la possibilité de redoubler une fois le M1 pour préparer le CAPES. Deux exemples voisins sont cités, où la préparation à un concours peut se reprendre une seconde année, même si les enseignements suivis ont donné lieu à des notes supérieures à la moyenne, voire à la délivrance d'ECTS : l'année de PACES, première année de médecine, et les classes préparatoires de 2<sup>ème</sup> année, avec le redoublement en 5/2.

D'autre part, les rectorats peuvent proposer aux étudiants ayant validé le M1 mais n'ayant pas obtenu le CAPES des stages en M2, d'une durée de 8 à 12 semaines, plutôt du type « pratique accompagnée » (et non rémunérés). Peu le font, certains l'annoncent pour l'an prochain.

S'ajoutent à cela des situations un peu particulières, comme les étudiants étrangers dont la nationalité ne permet pas l'accès au CAPES, et non intéressés par le CAFEP, ou celle des enseignants actuellement en poste.

Il y a une forte attente pour qu'une solution à cette question soit trouvée, même si certains font remarquer qu'actuellement, le niveau nécessaire pour obtenir le CAPES n'est pas très élevé. Les étudiants collés au CAPES ont vraiment besoin de faire des mathématiques.

## **2 - les volumes horaires**

Ce sujet a été très présent lors de la construction des masters MEEF. Les situations sont contrastées, certains vivent mal une baisse sensible, du nombre d'heures de

---

<sup>1</sup> Diplôme d'université.

<sup>2</sup> Attestation d'études universitaires.

mathématiques, d'autres mieux. Deux points particuliers ressortent :

- + la baisse très forte des horaires de mathématiques dans la formation des futurs PE, d'autant plus inquiétante que la grande majorité des étudiants n'ont pas fait de maths depuis très longtemps ;
- + la place de la préparation directe du concours, notamment au travers de concours blancs écrits et/ou oraux. Plusieurs responsables ont fait le choix d'y consacrer des heures en supplément des heures du master MEEF, et ont obtenu des moyens pour les financer. D'autres non, et ont du mal à proposer ces préparations. La question de l'intégration ou non des résultats obtenus lors de ces épreuves blanches dans le contrôle des connaissances du master MEEF fait l'objet d'analyses variées, l'idée dominante est que leur nature est assez différente de celle d'un enseignement usuel de master, y compris lors de la notation elle-même, et qu'il faut les traiter à part.

### **3 - L'articulation entre discipline et aspects didactiques, et équipe de formation**

Sauf exception, l'articulation se passe plutôt bien, surtout là où historiquement didacticiens et mathéux collaboraient au sein de l'établissement. Le travail en commun avec l'IREM est également une réponse adaptée et fonctionne bien à certains endroits.

Les rectorats souhaitent s'impliquer de plus en plus dans la formation, avec des maîtres formateurs qui se chargeraient de la didactique le plus souvent. La question de la maîtrise par l'université (donc l'ESPE) de l'équipe de formation semble se poser à divers endroits : arrivée de formateurs PFA<sup>3</sup>, « proposés » par le rectorat pour intégrer l'équipe de formation, demande par l'inspection que les établissements d'accueil soient systématiquement intégrés dans l'équipe de formation, etc.

Un certain nombre de ces demandes conduiraient les masters MEEF à ne pas respecter le principe général des masters, à savoir que l'équipe de formation associe « universitaires et professionnels », mais aussi que l'université en a la maîtrise complète.

### **4 - La question de la licence « avant le master MEEF »**

Cela concerne deux sujets.

Pour les futurs professeurs de collèges et lycées, l'arrivée en biseau, avec des aménagements en fin de licence de mathématiques (année 3) est pratiquée dans plusieurs universités. La question de l'anticiper en année 2 est posée. Les effectifs fluctuent fortement d'une année sur l'autre dans ces parcours, difficile d'en tirer

---

<sup>3</sup> Professeurs formateurs académiques.

dès maintenant des conclusions.

Pour la préparation au professorat des écoles, devrait être offerte la possibilité de suivre une licence pluridisciplinaire à dominante scientifique. Le ministère l'a toujours refusé, sauf une année où certaines ont pu être habilitées. La nouvelle nomenclature des licences l'a exclu. La solution consistant à « camoufler » cette formation comme un parcours d'une licence, par exemple de mathématiques, est à la fois déraisonnable sur le fond (on ne peut pas délivrer une licence avec un intitulé donné, avec de trop fortes disparités dans les contenus) et sur la forme (un tel parcours est peu lisible auprès des jeunes, et ne permet pas d'attirer de nouveaux lycéens). La conséquence est claire : le nombre de scientifiques allant vers le professorat des écoles risque de diminuer, au mieux de rester stable.

Actuellement, ces deux sujets sont portés par les facultés des sciences, et pas par les ESPE. Les participants à la réunion souhaitent que la SMF rappelle l'importance de ces licences pluridisciplinaires avec un affichage clair.

### **5 - Les Emplois d'avenir professeurs (EAP), point de situation**

La situation est difficile à analyser car d'une part il y a souvent très peu d'EAP par académie, les situations sont donc très individualisées, et d'autre part on constate de très fortes disparités.

Si certains établissements d'accueil tiennent compte des contraintes rencontrées par les EAP (travail + formation MEEF à suivre), si certaines universités valident l'activité de l'EAP sous forme de stage, il y a des cas où l'éloignement géographique et/ou le travail demandé conduisent à une absence forte des EAP. On observe même un cas d'EAP qui assure des remplacements, ce qui est interdit. Cela met en péril leur réussite, alors que le constat est plutôt positif sur la qualité des EAP choisis, dont on peut penser en général qu'ils feront de bons enseignants à partir du moment où ils auront pu suivre correctement la formation, et auront été recrutés bien sûr.

La mise en place du dispositif des EAP repose sur la bonne volonté, un message général demandant à tous les acteurs de rendre gérables toutes les situations serait le bienvenu :

- ✚ pour l'établissement, organiser le travail demandé en tenant compte des enseignements à suivre ;
- ✚ pour l'université / ESPE, valider sous forme d'ECTS dans le master MEEF l'activité de l'EAP, au travers de stages formalisés par une convention.

### **6 - Les jurys de master**

Cette question interroge depuis le début, les jurys de parcours n'étant pas autorisés,

et les mentions de master MEEF ayant un spectre très large. Comment les enseignants pourront-ils participer aux travaux du jury ?

L'échange fait apparaître quelques pistes, bien que la question des jurys de fin de master ne soit pas immédiatement d'actualité : les décisions finales ne sont pas encore prises le plus souvent.

Si une université se propose de formaliser malgré tout des jurys de parcours, la plupart s'orientent de fait vers des jurys de mention lieux de validation formelle de décisions prises auparavant dans des « sous-jurys » préparatoires implicites. La solution paraît quand même acrobatique et risquée.

Parmi les questions aujourd'hui sans réponse, on trouve :

- ✚ le lien jury / université : les étudiants étant inscrits dans une université, comment se gère le jury d'un master MEEF conduit par une ESPE liée à plusieurs universités ? Actuellement, les masters cohabilités ont un jury par université, et des épreuves d'examen séparées ;
- ✚ la place de l'inspection dans les jurys : un jury est normalement constitué uniquement d'intervenants dans la formation (qu'ils soient ou non universitaires) et ils n'y agissent qu'en tant que tels, et non en tant que représentants de leur employeur. A certains endroits on sent la tentation d'agir différemment ;
- ✚ la place particulière du stage de M2, à la fois UE du master MEEF et donc à ce titre de la compétence du jury, seul habilité à déterminer la note à l'UE, et élément servant à la titularisation (acte de l'employeur, donc formellement hors de la compétence d'un jury) ;
- ✚ de manière plus générale, la construction des notes liées à tous les actes conjoints.

Ici aussi, certaines des solutions imaginées mettraient les masters MEEF dans une situation très différente des autres masters, y compris professionnels.

## **7 – La formation continue (FC) des enseignants**

Aujourd'hui il y a très peu de projets et très peu d'argent. Les moyens mis à la disposition de la formation continue sont en baisse généralisée et importante depuis plusieurs années, peut être n'y a-t-il pas de projets parce que personne ne voit quel en sera le financement ? Il faudrait que l'on soit assuré que les financements des projets éventuels seront bien là pour que des collègues s'investissent dans leur construction. Pour le moment tout le monde est sceptique sur ce point.

L'ESPE est maintenant le guichet normal, y compris d'ailleurs et surtout pour la FC des enseignants-chercheurs.

Certaines formations spécifiques sont proposées, de nature très variable. Cela va d'un master de didactique destiné aux enseignants en exercice à de nombreuses

initiatives type Hippocampe, Maths en Jeans, etc. Les IREM jouent un rôle important ici.

Deux points importants se dégagent :

- ✚ il est important, certes, de développer toutes les initiatives, dans un contexte aussi peu contraint que possible. Mais la solution d'une FC de masse passera par un plan de financement sérieux et fiable ;
- ✚ il y a (aura) un besoin de plus en plus crucial de FC pour les PE, en mathématiques en particulier, (voir ci dessus, à propos et de leur recrutement et de leur formation en maths).